



Question n° 162 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement

N° : 162 (2007-2008) 162

Réception : 23 janvier 2008

Echéance : 13 février 2009

Matière : Environnement - Pollution - Bruit -

Objet : Hiérarchisation des sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier en province de Luxembourg.

Question écrite

Depuis 1995, le Ministère wallon de l'équipement s'est doté d'un outil de hiérarchisation des sites wallons sensibles au point de vue de leur exposition au bruit routier (émission sonore). Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'« UCE », Unité comparative d'exposition.

Monsieur le Ministre peut-il me transmettre la liste des sites sensibles pour la province de Luxembourg ?

Réponse

En réponse à sa question, je transmets à l'honorable Membre, un extrait de la liste hiérarchisée des sites wallons en fonction de leur exposition au bruit.

Il convient préalablement de préciser que c'est un service spécialisé du MET qui a élaboré une liste hiérarchisée des sites wallons exposés au bruit du réseau routier et autoroutier.

Le classement des sites s'effectue sur base d'un indicateur : l'Unité comparative d'exposition, UCE en abrégé.

Cet indicateur correspond à la combinaison, en une seule valeur, du niveau d'exposition de chacune des maisons exposées sur un site ; sa mise au point nécessite donc non seulement de déterminer les « couloirs » d'iso niveaux de bruit à l'intérieur desquels se trouvent les maisons (55 -60dB(A), 60-65dB(A), ...), mais aussi de les dénombrer de façon exhaustive.

Mathématiquement, l'indice est calculé de manière logarithmique, en prenant en compte :

- le nombre de maisons concernées ;
- la somme pondérée des niveaux sonores perçus dans chaque habitation (les niveaux sonores plus élevés ont plus de « poids » dans le calcul) ;
- un facteur correctif de niveau si certains bâtiments sont des écoles ou des hôpitaux.

L'indice UCE n'a pas d'unité et il permet la hiérarchisation objective et réaliste des sites.

L'honorable Membre trouvera ci-joint le tableau reprenant les 7 premiers sites de la province de Luxembourg.

Pour la **province de Luxembourg**, les 7 premiers sites sont les suivants :

	Commune	Situation	(Auto)route	UCE
1	MESSANCY Hondelange)	au sud de l'A4 (rue Prince Henri, rue de la Biff, rue Saint-Nicolas)	A004	86,5
2	ARLON	avenue Patton	N817	85,5
3	MESSANCY Hondelange)	au nord de l'A4 (rue des Lilas)	A004	82,4
4	Tenneville	au sud de la N4 (route de la Barrière, Ramont)	N004	81,2
5	HABAY (Hachy)	au nord de l'A4 (rue des Cigognes, rue St-Amand)	A004	79,7
6	HABAY (Houdemont)	rue du vingt-quatre Août, rue du Moulin	A004	78,6
7	Tenneville	au nord de la N4 (route de Bastogne)	N004	77,9